Que faire en cas de **restructuration de votre institution**

Les différents cas

Fusion **Reprise** **Scission**

Demandez le transfert de vos emplois Maribel !

A communiquer au préalable :

- Nouvelles données d'identification (nom, n° BCE, n° ONSS, compte bancaire, personne de contact,...)
- Le formulaire F02 dûment rempli (disponible dans votre zone extranet)

Suivi des subsides

Toute restructuration nécessite une preuve de concertation sociale, à nous fournir afin que nous puissions la présenter au Comité de gestion.

Quid des travailleurs

La totalité de vos travailleur·euse·s restent en service après la restructuration ?

Oui!

pas d'autres démarches

Non...

- Consultez fiche « contrôle volume de l'emploi ».
- Remplissez le formulaire F01 de votre extranet.

Bon à savoir

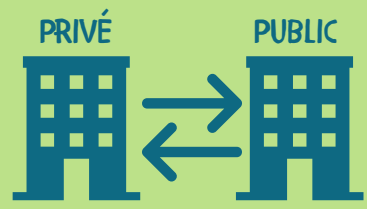

- La restructuration concerne les secteurs privé et public ?
  → Contactez la cellule administrative de votre Fonds.
- Modifications de certaines fonctions Maribel?
  → Remplissez le formulaire F06 dans votre extranet.